



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2023-035

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la Creuse /**

23-2023-04-18-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme la préfète de la Creuse en ce qui concerne la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2023-04-18-00001

Arrêté portant subdélégation de signature de  
Mme la préfète de la Creuse en ce qui concerne  
la dotation de soutien à l'investissement local  
(DSIL) et la dotation de soutien à l'investissement  
des départements (DSID)

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

Chevalier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 modifiée, et notamment son article 157,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifiée, et notamment son article 259,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret du 1er octobre 2021 nommant M. Bastien MÉROT, administrateur territorial, secrétaire général de la préfecture de la Creuse, sous-préfet de Guéret,

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde,

Vu le décret du 15 mars 2023 portant nomination de Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, préfète de la Creuse,

Vu l'arrêté du 14 avril 2023 par lequel M. Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, a donné délégation à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, préfète de la Creuse, pour signer les actes de gestion et d'ordonnancement relatifs aux budgets de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) - à l'exclusion des arrêtés attributifs de subvention et des notifications -, et notamment son article 2,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-07-00004 du 7 juillet 2021 portant réorganisation des services de la préfecture de la Creuse, tel qu'il a été modifié par les arrêtés préfectoraux n° 23-2022-03-24-00002 du 24 mars 2022 et n° 23-2022-07-07-00004 du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Vu la décision d'affectation du 18 août 2017 nommant Mme Françoise MATIGOT, attachée d'administration de l'État, chef du bureau du soutien à l'investissement territorial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,

Vu la décision d'affectation du 15 octobre 2020 nommant M. Patrice MICHALAK, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef du bureau du soutien à l'investissement territorial, à compter du 28 octobre 2020,

Vu la décision d'affectation du 21 novembre 2022 nommant Mme Marie-Hélène BOUTEILLE, attachée principale d'administration de l'État, directrice des collectivités et de la réglementation à compter du 12 décembre 2022 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

## ARRÊTE

**Article 1** – Subdélégation est accordée à **M. Bastien MÉROT**, secrétaire général de la préfecture de la Creuse, sous-préfet de Guéret, à l'effet de signer les actes de gestion et d'ordonnancement relatifs aux budgets de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) - à l'exclusion des arrêtés attributifs de subvention et des notifications.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bastien MÉROT**, secrétaire général de la préfecture de la Creuse, sous-préfet de Guéret, la subdélégation mentionnée à l'article 1 est accordée à **Mme Marie-Hélène BOUTEILLE**, directrice des collectivités et de la réglementation.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **M. Bastien MÉROT**, secrétaire général de la préfecture de la Creuse, sous-préfet de Guéret, et de **Mme Marie-Hélène BOUTEILLE**, directrice des collectivités et de la réglementation, la subdélégation mentionnée à l'article 1 est accordée :

- à **Mme Françoise MATIGOT**, chef du bureau du soutien à l'investissement territorial ;

- ou, en son absence, à **M. Patrice MICHALAK**, adjoint au chef du bureau du soutien à l'investissement territorial.

**Article 4** - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et Mme la directrice des collectivités et de la réglementation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des services de l'État de la Creuse et communiqué en copie à M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde (secrétariat général aux affaires départementales).

Fait à Guéret, le 18 avril 2023

La préfète,

Signé : Anne FRACKOWIAK-JACOBS